



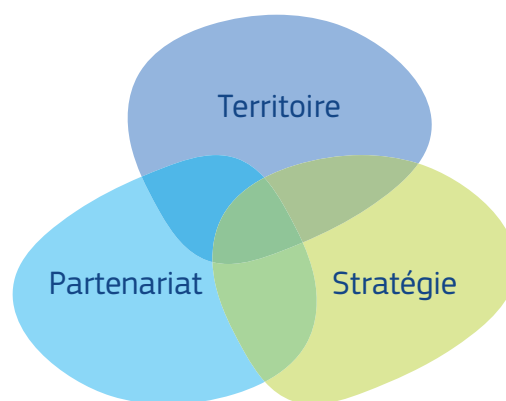
Lancement de l'approche du développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) de l'après-2020

Le DLAL – le « développement local mené par les acteurs locaux » – est une approche ascendante de développement socioéconomique qui **réunit des acteurs locaux afin qu'ils puissent décider de la façon dont ils souhaitent améliorer leur territoire**. Pour réaliser cet objectif, ils mettent en place des partenariats associant des membres de la société civile, des entreprises et des organismes publics : ce sont les Groupes d'action locale (GAL) ou, dans les zones de pêche, les GAL Pêche & Aquaculture ou « GALPA ».

Pendant la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (période 2014-2020), le DLAL a été déployé pour relever toute une série de défis communs aux communautés de pêche et d'aquaculture de toute l'UE. La nouvelle période de programmation 2021-2027, au titre du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), offre à nouveau aux zones côtières la possibilité de lancer – ou de redéployer – cette approche DLAL.

Retour sur les principales caractéristiques du DLAL :

- priorité donnée à un **territoire spécifique et à ses habitants** (plutôt qu'à un secteur ou à un type d'activité). Il doit s'agir de territoires *sous-régionaux*, c'est-à-dire suffisamment petits pour faciliter les contacts directs entre les principales parties prenantes, mais suffisamment étendus pour favoriser le développement socioéconomique endogène (grâce aux ressources locales). Il doit surtout y avoir une réelle cohérence territoriale (caractéristiques communes du point de vue de l'économie, de la structure sociale et/ou des ressources naturelles ou culturelles, etc.), et la communauté locale doit pouvoir s'identifier au territoire et se l'approprier.



- un **partenariat local** (le **Groupe d'action locale** ou GAL). Agent du changement dans le territoire, il décide de la façon dont les fonds DLAL doivent être affectés pour réaliser l'objectif de changement. Le partenariat local doit impliquer tous les acteurs clés de la zone de pêche et être représentatif de la communauté (secteur de la pêche et de l'aquaculture mais aussi d'autres secteurs économiques comme la gastronomie ou le tourisme, les ONG et les groupes communautaires, les autorités locales et autres organisations publiques, etc.)
- une **stratégie de développement local** élaborée selon une approche participative, qui mobilise de nombreux habitants et organisations actifs dans le territoire, y notamment les groupes les plus vulnérables. La stratégie locale posera les bases nécessaires aux activités et projets qui bénéficieront du soutien du GAL. Ces activités et initiatives doivent se compléter mutuellement de façon à contribuer ensemble aux objectifs définis par le partenariat. Au

titre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), les stratégies locales doivent aider les communautés locales des zones de pêche et d'aquaculture à mieux exploiter les opportunités de l'économie bleue durable et à en profiter davantage, en tirant parti des ressources environnementales, culturelles, sociales et humaines.

Il peut tout aussi bien s'agir de stratégies ciblant uniquement la pêche et l'aquaculture que de stratégies plus générales, le but étant alors de diversifier les communautés locales.

Ensemble, ces trois composantes – territoire, partenariat et stratégie – sont au cœur de l'approche DLAL.

Le DLAL dans les zones de pêche : qui fait quoi ?

L'autorité de gestion (au niveau national ou régional)

- élabore les règles régissant la sélection des partenariats et des stratégies au niveau local
- publie des appels pour des stratégies et des partenariats locaux et sélectionne les GALPA
- approuve le soutien aux projets sélectionnés par le groupe local

Les membres du GALPA

- définissent le territoire
- élaborent une stratégie locale
- définissent les critères et les procédures de sélection des projets
- encouragent et soutiennent les porteurs de projet potentiels
- sélectionnent les projets
- suivent les progrès réalisés et, le cas échéant, adaptent la stratégie ou les procédures
- réalisent l'auto-évaluation et analysent les rapports des évaluateurs externes (le cas échéant)

Le personnel du GALPA

- prépare la procédure de soumission des projets
- prépare et diffuse les informations relatives aux possibilités de financement
- sensibilise la communauté (activités d'animation) et aide les porteurs de projet à préparer leur demande
- apporte son soutien à la procédure de sélection (sans avoir le droit de vote)
- réalise les tâches administratives du groupe local (financées au titre des frais de fonctionnement) et prépare les rapports
- recueille les données nécessaires au suivi des progrès
- coopère avec les consultants externes, notamment les évaluateurs (le cas échéant)

Les autres acteurs locaux

- participent à l'élaboration de la stratégie locale
- expriment les besoins et développent des idées de projets
- soumettent les demandes de projets et mettent ceux-ci en œuvre s'ils sont sélectionnés
- participent à l'évaluation des résultats et à la réflexion sur une éventuelle réorientation de la stratégie

Les consultants externes

- peuvent aider le partenariat à élaborer la stratégie
- peuvent assurer l'évaluation externe

Étapes clés pour le lancement de l'approche DLAL dans votre territoire

NOUVEAUX TERRITOIRES OU PARTENARIATS N'AYANT PAS ENCORE MIS EN ŒUVRE L'APPROCHE DLAL



Mettez en place un partenariat associant les organisations et les acteurs clés de l'économie bleue de votre territoire, en particulier ceux du secteur de la pêche et/ou de l'aquaculture. Une bonne idée est de démarrer avec un groupe relativement restreint de personnes désireuses d'apporter une contribution bénévole et qui se soucient du bien-être de tout le territoire, et pas seulement de leur entreprise ou de leur organisation. Au fil du temps, le partenariat gagne la confiance du territoire et il est reconnu. Il est temps alors d'inviter et d'encourager d'autres partenaires à rejoindre le partenariat, ce qui permet d'éviter qu'un groupe restreint de personnes ne monopolisent les décisions.



Définissez votre territoire : outre des facteurs tels que la proximité et la masse critique, il est judicieux de prendre également en compte les règles nationales (ou régionales) définissant les territoires éligibles au financement DLAL au titre du FEAMPA. Si tous les territoires abritant des zones de pêche ou d'aquaculture sont en principe éligibles à l'échelon européen, de nombreux États membres ou régions spécifient de manière plus détaillée les types de territoires susceptibles de bénéficier d'un financement. Ils peuvent par exemple stipuler que seules les zones côtières ou seuls les territoires comptant un certain pourcentage d'emplois dans le secteur de la pêche sont éligibles. Il est également conseillé de prendre contact avec les autorités locales compétentes pour bien les sensibiliser aux avantages potentiels du DLAL et obtenir ainsi leur soutien.



Faites savoir à la communauté locale que vous envisagez de lancer une approche DLAL. Cette annonce est essentielle pour garantir la transparence du travail de votre partenariat et l'implication d'un large éventail de parties prenantes.

PARTENARIATS EXPÉRIMENTÉS AYANT DÉJÀ MIS EN ŒUVRE L'APPROCHE DLAL DANS LEUR TERRITOIRE



Réfléchissez à ce que vous avez déjà accompli à ce jour et à ce qui doit être modifié ou amélioré pendant cette nouvelle période.



Il peut être nécessaire de réorienter les priorités de la stratégie locale, ses objectifs et les types d'activités envisagés.



De nouvelles activités de sensibilisation (animation) peuvent contribuer à mobiliser des membres de la communauté difficilement mobilisables jusqu'ici.



Il peut également être nécessaire d'adapter les critères et/ou les procédures pour la sélection des projets locaux.



Une meilleure communication sur les activités du GALPA et les projets qu'il a financés peut améliorer votre visibilité et inciter davantage de personnes à s'impliquer et à soumettre des idées de projet.



Une nouvelle période de financement peut aussi être l'occasion de repenser le territoire couvert par votre stratégie et de le redéfinir – il pourrait en effet être nécessaire de l'étendre ou de le réduire – ou d'adapter la composition de votre partenariat ou de l'organe de décision, par exemple en associant de nouveaux partenaires, actifs dans l'économie bleue.



Plus d'information:

Vous trouverez davantage d'informations pour vous aider à lancer pour la première fois une approche DLAL dans le Guide FARNET n°1 « [Le développement territorial des zones de pêche européennes – Guide de démarrage pour les groupes d'action locale pêche](#) » et dans le Guide FARNET n°4 « [Les jalons de la réussite](#) ».

Plus d'information:

Vous trouverez davantage d'informations sur l'élaboration d'une stratégie locale dans le Guide FARNET n° 20 : « [Stratégies prospectives pour les zones de pêche](#) ».



AUTRES ÉTAPES POUR TOUS LES PARTENARIATS

Souvenez-vous que beaucoup de ces étapes peuvent être menées en parallèle !
N'attendez pas d'en avoir terminée une pour passer à la suivante !

Élaborez (ou améliorez) votre stratégie de développement local :

sur la base d'une analyse de votre territoire, incluant notamment une analyse AFOM pour l'identification de ses besoins, vous définirez vos objectifs stratégiques et les types d'activités que vous souhaitez mettre en œuvre, ou

que vous allez confier à d'autres acteurs, pour réaliser ces objectifs. Vous allez aussi devoir estimer le coût de ces activités, c'est-à-dire établir le budget nécessaire à la mise en œuvre de votre stratégie, en indiquant les sources de financement escomptées : le FEAMPA ou, le cas échéant, d'autres fonds européens, des fonds publics nationaux/régionaux, des contributions privées, etc. Gardez à l'esprit que votre budget ne sera jamais suffisant pour répondre à tous les besoins de votre territoire ! Vous devrez donc vous concentrer sur quelques priorités – celles dont l'impact attendu est le plus important – et montrer comment vos activités complètent d'autres initiatives, par exemple des stratégies de création d'emplois ou des programmes de développement économique. Vous devriez également essayer d'identifier

d'éventuels liens avec les Plateformes de spécialisation intelligente (S3) pertinentes pour votre territoire.

Vous trouverez davantage d'informations sur l'élaboration d'une stratégie locale dans le Guide FARNET n° 20 : « Stratégies prospectives pour les zones de pêche ».

Élaborez (ou revoyez) les critères et procédures de sélection des projets

Cette procédure doit garantir la transparence du processus décisionnel et faciliter au maximum la soumission du dossier de demande. Les critères doivent fournir des directives claires aux porteurs de projet potentiels et aux membres de l'organe de décision, et permettre le développement et la sélection de projets de qualité en phase avec les besoins et les objectifs stratégiques identifiés par le GALPA. Un projet de qualité doit déboucher sur des changements positifs à long terme et avoir un bon rapport coût-efficacité. Idéalement, il doit exploiter les ressources locales et compléter d'autres activités mises en œuvre dans le territoire.

Pour en savoir plus sur la façon de garantir la qualité de vos projets, consultez le Guide FARNET n° 21 : « Promouvoir des projets de qualité : guide à l'attention des GALPA ».

Votre stratégie est bien plus qu'une demande de financement ! Si votre document stratégique est très long, élaborez-en une version plus succincte, facile à comprendre. Faites-en un document dynamique et diffusez-le au sein de votre communauté.

Songez aussi aux projets de coopération, qui améliorent vos chances d'atteindre vos objectifs stratégiques ! Consultez le chapitre 3 – « Se servir efficacement de la coopération » – du Guide FARNET n° 20.

Rationalisez la procédure de sélection pour aider les porteurs de projet potentiels. Dans certains pays, cette procédure ne dure pas plus d'un mois et demi (voir Guide FARNET n° 19 « Mise en œuvre efficace du DLAL »).

Préparez vos activités d'animation et de communication

Le rôle du personnel et des bénévoles du partenariat local est loin de se limiter à la sélection des projets qui bénéficieront d'un financement. Ils sont également chargés d'identifier les porteurs de projet potentiels, en particulier les candidats inhabituels qui n'ont pas encore reçu de fonds européens ; ils les encouragent à soumettre un projet et les aident à préparer leur dossier. Une autre tâche clé est de faciliter les liens entre les parties prenantes locales, par exemple entre le secteur de la pêche et la chaîne alimentaire, ou avec la communauté des chercheurs. Ils veillent également à ce que les projets financés maximisent les synergies et contribuent ensemble aux objectifs du GALPA.

Des activités de communication efficaces sont essentielles pour bien mobiliser toutes les parties prenantes clés et sensibiliser les porteurs de projet potentiels à la stratégie et aux possibilités de financement. Ils doivent par ailleurs veiller à ce que les décideurs et le grand public prennent conscience des résultats obtenus grâce au DLAL.

La stabilité et la motivation de votre personnel sont essentielles au succès de la mise en œuvre de la stratégie locale !

Installez le bureau et la structure administrative du groupe local (ou assurez-en la continuité)

Si le DLAL repose dans une large mesure sur la participation bénévole d'acteurs locaux, pendant la phase de démarrage surtout, la mise en œuvre de la stratégie et la redevabilité quant aux fonds publics nécessitent un personnel qualifié et un bureau solidement organisé. Un financement approprié, la continuité des emplois et des possibilités de développement des compétences jouent un rôle essentiel en permettant au partenariat local de recruter et de fidéliser un personnel motivé et bien qualifié.

Vous trouverez plus d'informations sur la conception des activités des GALPA dans le [Guide FARNET n° 22 « Prêts pour l'avenir : un guide pour des GALPA efficaces »](#).

Mettez en place un système de suivi et d'évaluation (S&E) de la stratégie et des opérations du groupe local

Il est important de concevoir un système S&E pendant la phase d'élaboration de la stratégie et de le mettre en place le plus tôt possible, afin de recueillir des données pertinentes dès le début de la mise en œuvre. Ce système permettra ainsi de se concentrer sur les résultats et les améliorations à mettre en œuvre tout en facilitant l'accès aux informations nécessaires à l'évaluation.

L'évaluation par des pairs peut être un outil efficace permettant d'améliorer vos résultats.

Ce guide détaillé sur l'évaluation du DLAL vous aidera à concevoir votre système de suivi et d'évaluation : [Guide FARNET n° 15 « Évaluer le DLAL – Manuel pour GAL et GALPA »](#).

Où trouver du soutien ?

FAMENET est un service spécialisé chargé par la DG MARE de soutenir la mise en œuvre du FEAMPA. Une de ses responsabilités est la **mise en réseau et le développement des capacités de tous les acteurs associés à la mise en œuvre du DLAL** au titre du FEAMPA. Vos questions à FAMENET peuvent être adressées à CLLD@famenet.eu.

Vous trouverez de nombreuses ressources utiles sur [l'ancien site web de FARNET](#) (FARNET a soutenu la mise en œuvre du DLAL au titre du FEP et du FEAMP au cours de la période 2009-2021).

Dans de nombreux États membres, des **Réseaux nationaux** apportent un soutien aux partenariats locaux des zones de pêche en renforçant leurs capacités, en facilitant la coopération ou en diffusant les bonnes pratiques. Nous vous invitons à vous renseigner sur l'existence d'un Réseau national dans votre pays ; il pourrait vous aider !

